

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 16/04/2025
ID Télétransmission : 033-213300635-20250415-141322-DE-1-1

Date de mise en ligne : 17/04/2025

certifié exact,

**Séance du mardi 15 avril
2025
D-2025/98**

Aujourd'hui 15 avril 2025, à 14h05,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h21 à 17h40

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Magali FRONZES,

Monsieur Francis FEYTOUT présent à partir de 16H30, Monsieur Baptiste MAURIN présent jusqu'à 17H00, Monsieur Nicolas PEREIRA jusqu'à 17H03, Madame Magali FRONZES présente jusqu'à 17H21, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 17H45

Excusés :

Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Madame Myriam ECKERT,

Cotisations aux organismes - Année 2025 - Délibération cadre - Décision - Autorisation

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au cours des précédents exercices, la Ville de Bordeaux a fait le choix d'adhérer à différents organismes au regard de l'intérêt que représente leurs activités pour la ville. Ces décisions, qui faisaient l'objet de délibérations spécifiques, sont reprises depuis l'année 2017 dans un rapport permettant notamment d'entériner l'actualisation de la cotisation requise.

Depuis 2017 il vous est donc proposé de délibérer annuellement sur le versement des cotisations de manière à réaffirmer l'intérêt de l'adhésion aux organismes concernés pour la Ville de Bordeaux et à prendre en compte les évolutions de cotisations correspondantes.

Le tableau annexé à la présente délibération recense l'ensemble des organismes pour lesquels la Ville de Bordeaux cotiserait au titre de l'exercice 2025. Par rapport à l'année 2024 les principales évolutions sont les suivantes :

Année	Nombre d'organismes*	Montant
2024	98	359 135 €**
2025	100	380 537 €

*un organisme pouvant bénéficier de plusieurs cotisations

** délibération cadre 2024 + délibérations spécifiques

Pour 2025, le nombre d'organismes pour lesquels des cotisations seront versées passe de 98 à 100 en tenant compte des non-reconductions (-7) et des nouvelles adhésions proposées (+9). Le montant total des cotisations qui sera versé au titre de cet exercice augmente de 21 402 € par rapport à 2024 passant de 359 135 € à 380 537€.

Les crédits nécessaires au versement de ces cotisations sont inscrits au budget primitif 2025.

S'agissant des nouvelles adhésions, 9 organismes sont concernés :

Idaac

L'Idaac est une association créée en 1991. Ses interventions sont fondées sur des principes de co-construction et de coopération territoriale. L'Agence intervient dans le cadre de partenariats conclus avec les équipes artistiques, les structures culturelles et les collectivités publiques. Elle a pour objectif l'accompagnement des acteurs culturels, artistiques et institutionnels dans la mise en œuvre de leurs projets, la consolidation d'une économie culturelle partie prenante d'un développement durable des territoires, l'essor des différentes formes des arts vivants et la sensibilisation de tous les publics à la création contemporaine et aux patrimoines naturels et mémoriels.

L'adhésion à cet organisme ouvre la possibilité de prise en charge de coût de session de certains spectacles pour le festival d'été ou jeune public Bobine de Fil.

La cotisation prévue en 2025 pour cet organisme s'élève à 502 €.

Label Babord

Engagement auprès d'opérateurs culturels du territoire favorisant la transition écologique de la culture et l'émergence des artistes. Le Label Bâbord se présente comme une autre manière de penser la production mais aussi la programmation (de salle, de festival, de radio...). C'est un autre moyen pour la Ville de soutenir de manière visible la création indépendante, la diversité culturelle et l'emploi dans les métiers des musiques actuelles. Pour rappel, l'association Bâbord fait partie des associations lauréates de l'AMI de la Maison Marandon.

La cotisation prévue en 2025 pour cet organisme s'élève à 400 €.

DisDameDonc

DisDameDonc est une association d'intérêt général, née en Nouvelle Aquitaine en 2018 et portée par un collectif d'une dizaine de professionnelles du médico-social et du soin, engagées pour une meilleure prise en compte des spécificités féminines dans le domaine de la santé.

Nous souhaitons adhérer pour bénéficier de leur conseil afin de créer un espace d'allaitement au Capc.

La cotisation prévue en 2025 pour cet organisme s'élève à 30 €.

Solutions solidaires

Adhésion nouvelle à une plate-forme dédiée aux solidarités nouvelles et incubateur d'idées et de solutions expérimentées par les territoires qui y adhèrent.

La cotisation prévue en 2025 pour cet organisme s'élève à 8 000 €.

Afipade

Dans le cadre de la Conférence intercommunale du logement (CIL), la Ville de Bordeaux, avec tous les acteurs du logement social, est mobilisée pour améliorer l'information du demandeur et le processus d'attribution.

- Le 23 juin 2022, les membres de la CIL ont approuvé le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur qui définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information ;
- Le 14 avril 2023, ils ont signé la Convention Intercommunale d'Attribution qui définit les objectifs de la politique d'attribution.

Ces avancées réglementaires ont amené les organismes HLM de Nouvelle Aquitaine à mettre en œuvre un projet partenarial de gestion partagée de la demande, au travers de l'AFIPADE (Association gestionnaire des Fichiers Partagés de la Demande locative sociale en Nouvelle Aquitaine). Depuis 2024, Bordeaux Métropole y adhère en tant que chef de file de la politique de l'habitat, afin d'assurer l'animation et le pilotage de la politique métropolitaine d'attribution et de mixité sociale, et de renforcer la collaboration entre les partenaires.

Pour atteindre ces objectifs et accéder à l'ensemble des moyens de suivi et de gestion de la demande, il est proposé d'adhérer à l'AFIPADE afin d'accéder à l'outil commun de gestion partagée.

L'outil commun de gestion partagée de la demande a été développé à l'initiative des organismes HLM du territoire qui ont choisi d'adhérer à l'AFIPADE. Cette association a pour objet la gestion et l'animation de dispositifs départementaux de gestion des demandes de logement social. Elle rassemble les personnes morales assurant le service d'enregistrement des demandes de logement social dans un même département et, est chargée de veiller au bon fonctionnement du système sur plan technique et déontologique.

Ainsi, tous les organismes HLM présents sur le territoire Girondin ont adhéré au fichier partagé de l'AFIPADE et l'ont déployé ou sont en cours de déploiement. Il est également utilisé par tous les organismes HLM de la Haute Vienne, des Landes, des Pyrénées Atlantiques et de la Dordogne.

La cotisation prévue en 2025 pour cet organisme s'élève à 3 600 €.

Démocratie ouverte

Démocratie Ouverte est une association d'intérêt général, indépendante et non partisane qui œuvre à la transformation démocratique de nos institutions et de nos organisations afin de relever les défis structurants du 21ème siècle.

Pour cela, l'association mène 4 grandes activités :

- Fédérer le réseau de l'innovation démocratique en France ;
- Expérimenter des dispositifs de participation citoyenne par la recherche-action ;
- Mener des actions de plaidoyer ;
- Evaluer les pratiques pour mesurer leur impact ;

La cotisation prévue en 2025 pour cet organisme s'élève à 5 500 €.

Port Center

La Ville de Bordeaux développe sa politique en matière d'économie bleue, en bonne intelligence avec la métropole :

- Une étroite collaboration avec le Grand Port Maritime de Bordeaux, grâce à la participation d'élus bordelais au Conseil de surveillance et au Conseil de développement du Port, et grâce aux divers projets portés par les services, notamment en matière d'aménagement (Bassins à flot...) ;
- Un engagement dans les expérimentations de relance du fret fluvial ;

- Un soutien à l'augmentation du trafic des navettes fluviales, Bato ;
- Un suivi des startups récemment implantées dans l'incubateur TechnoPorts, à Bacalan ;
- Un soutien au développement d'Open lune, lieu qui rassemble, quai des Queyries, des acteurs associatifs de l'économie bleue ;
- Une implication active dans le projet « Zone Industrielle Bas-Carbone » ZIBAC labélisé par l'ADEME, ayant pour but l'accélération de la décarbonation des industries implantées sur la plaque portuaire ;
- L'application aux bateaux de croisière fluviaux et maritimes de la dynamique Tourisme durable ;
- L'accueil des Assises de l'économie de la mer au Palais des congrès de Bordeaux ;
- La création d'un nouveau festival du fleuve, « Traverse », en mai 2025, pendant l'Année nationale de la mer ;
- et prochainement, une collaboration est envisagée avec le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine pour la création d'un Campus des métiers de la mer afin d'accélérer la formation aux emplois de demain dans les secteurs de l'économie bleue, notamment la construction navale et le nautisme, la logistique, et la protection de l'environnement aquatique.

Toutes ces actions vont dans le sens de l'affirmation de l'identité maritime et fluviale de la ville de Bordeaux, et de la valorisation des acteurs économiques de l'économie bleue comme des atouts pour atteindre nos objectifs de transition écologique et de croissance responsable.

Dans ce contexte riche, la Ville de Bordeaux se joint au Conseil d'administration de l'association Le Pavillon – Bordeaux Port center que le Port de Bordeaux, Bordeaux Métropole et l'Union maritime et portuaire de Bordeaux ont co-fondé en septembre 2024 et cofinancent. Son but est de donner naissance à un lieu de médiation avec le grand public, autour des activités liées au port et au fleuve. Ce projet qui vise une labellisation par l'Association Internationale Villes et Ports (AIVP), débouchera en 2027 par la construction aux Bassins à flot d'un centre d'interprétation proposant des expositions, des animations pédagogiques et des visites de terrain.

Dans l'immédiat l'association Le Pavillon Bordeaux Port-center commence un travail de préfiguration grâce à des actions « hors les murs » utiles pour rendre les citoyens fiers de leur port.

La cotisation prévue en 2025 pour cet organisme s'élève à 2 000 €.

Génération Avant-garde

Créée en 2019, l'association avant garde est un fonds de dotation d'intérêt général qui a pour mission de donner une chance de s'accomplir à travers le sport adapté aux personnes en situation de handicap (prothèse de sport et bourses pour de jeunes talents).

La mission handicap de la ville souhaite adhérer à cette association afin de pouvoir participer activement au développement de la reconstruction par le sport.

L'objectif étant d'apporter un soutien à cette association, en l'échange d'une visibilité pour la Ville.

La cotisation prévue en 2025 pour cet organisme s'élève à 300 €.

Association des Villes pour la Propreté Urbaine

L'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) a été créée en 2010. Son objectif est de faire progresser la propreté urbaine et de favoriser la perception positive de cette progression par les citoyens.

Elle favorise les échanges d'expériences entre collectivités pour une amélioration des politiques municipales. Elle élabore des recommandations et des plans d'actions pour rendre plus efficaces les modes opératoires. Elle fédère des initiatives collectives pour promouvoir la propreté urbaine.

Elle poursuit des réflexions thématiques avec la constitution des clubs AVPU, des groupes spécifiques qui travaillent sur un sujet en particulier et rendent compte auprès de l'ensemble des adhérents de leur réflexion et formulent des recommandations. Elle élabore un référentiel statistique national et peut réaliser pour le compte des adhérents une analyse de leurs résultats trimestriels.

L'AVPU favorise les échanges entre ses adhérents avec l'organisation de rencontres régionales tous les mois, de rencontres nationales tous les semestres et de rencontres européennes tous les deux ans. Un forum permanent permet à tous les adhérents d'échanger en direct sur l'ensemble des problématiques de la propreté urbaine

La cotisation 2025 pour cet organisme s'élève à 2 000€.

Au regard de ces nouvelles adhésions, il est proposé de ne plus procéder aux adhésions et aux versements des cotisations pour les organismes ci-dessous, à savoir :

- So Coopération ;
- Anpad ;
- Art Price ;
- Réseau des Collectivités Territoriales pour une économie solidaire ;
- Territoria ;
- Alliance Nationale des Villes d'innovation pour l'emploi ;
- Association internationale des villes éducatrices ;

Au regard des modalités d'indexation et de l'impossibilité pour certains organismes de confirmer le montant exact de la cotisation 2025 qui sera adressée à la Ville de Bordeaux, certains des montants proposés présentent un caractère prévisionnel. De ce fait, dans le cadre du paiement des cotisations 2025, il est admis que seront à régler les montants mentionnés sur les appels à cotisations (dès lors qu'ils respecteront les modalités prévues dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Bordeaux) et qui pourront par conséquent être différents de ceux mentionnés dans l'annexe jointe à la présente délibération. Un compte-rendu des cotisations exécutées sera joint dans le cadre du compte administratif 2025.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis :

- Approuver l'adhésion de la Ville de Bordeaux aux 9 nouveaux organismes présentés dans le présent rapport,
- Approuver la non-reconduction de l'adhésion à certains organismes mentionnés dans le présent rapport,
- Approuver la reconduction de l'adhésion de la Ville de Bordeaux auprès des associations et des différents organismes présentés en annexe de la présente délibération,
- Autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Approuver le versement aux organismes concernés par la présente délibération des montants correspondant aux appels à cotisations transmis par les organismes dès lors qu'ils respectent les modalités prévues ;

Les dépenses correspondantes au versement des cotisations seront imputées en fonction des domaines concernés sur le budget 2025, au chapitre 011 - compte 6281.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Non participation au vote de Messieurs Pierre HURMIC, Mathieu HAZOUARD, Marc ETCHEVERRY, Stéphane PFEIFFER, Didier CUGY, Patrick PAPADATO, Olivier ESCOTS, et Mesdames Claudine BICHET, Céline PAPIN, Delphine JAMET, Nadia SAADI

ABSTENTION DU GROUPE ROUGE BORDEAUX ANTICAPITALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 15 avril 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Bernard G BLANC

VILLE DE BORDEAUX - ANNEE 2025 - COTISATIONS AUX ORGANISMES

	DIRECTIONS	ORGANISMES	Montants prévisionnels 2025	
CABINET	BX- A Communication	APACOM	850,00 €	
		COMMUNICATION PUBLIQUE	950,00 €	
	BX- A Rel. internationales	A.I.M.F. MAIRES RESPONSABLES METROPOLES FRANCOPHONES	7 612,00 €	
		SO COOPERATION	<i>non reconduit</i>	
		EUROCITIES	8 730,00 €	
EDUCATION, SPORTS ET SOCIETE	BX- E Dir. Vie ass. Enfance	CITES UNIES FRANCE	15 713,00 €	
		COMITÉ FRANÇAIS POUR YAD VASHEM	1 000,00 €	
		UNICEF	200,00 €	
	BX- E Dir. Des sports	RNMA	700,00 €	
		ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU SPORT (ANDES)	1 965,00 €	
	BX- E Dir. Education	TERRITOIRES D'EVENEMENTS SPORTIFS (TES)	7 500,00 €	
		RESEAU FRANCAIS DES VILLES EDUCATRICES (RFVE)	1 725,00 €	
		ANDEV	200,00 €	
	AFFAIRES CULTURELLES	BX- F Conserva. Nat. Région	ANPAD	<i>non reconduit</i>
			ENTRE DANSE	30,00 €
CONSERVATOIRES DE FRANCE			330,00 €	
Direction Générale		SITES ET CITES REMARQUABLES DE France	4 800,00 €	
		FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES POUR LA CULTURE (FNCC)	1 782,00 €	
		CLUB INNOVATION ET CULTURE FRANCE (CLIC)	960,00 €	
		HALLE DES DOUVES	30,00 €	
		FRENCH REGIONAL AMERICAN MUSEUM EXCHANGE	6 890,00 €	
		FONDATION DU PATRIMOINE DELEGATION AQUITAINE	1 000,00 €	
		RESSAC (réseau national des RESSourceries Artistiques et Culturelles)	100,00 €	
		RESEAU FRANCAIS DES VILLES EDUCATRICES (RFVE)	1 725,00 €	
Salle des Fêtes Bordeaux Grand Parc		IDDAC	502,00 €	
		LABEL BABORD	400,00 €	
BX- F Dir. Jardin botanique		BOTANIC GARDEN CONSERVATION INTERNATIONAL	595,00 €	
		CONSERVATOIRE BOTANIQUE SUD-ATLANTIQUE	1 355,00 €	
		CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS NOUVELLE-AQUITAINE	50,00 €	
		ICOM	650,00 €	
		JARDINS BOTANQUES DE FRANCE ET DES PAYS FRANCOPHONES	150,00 €	
		SOCIETE NATIONALE D'HORTICULTURE DE FRANCE (SNHF)	500,00 €	
		BOTALISTA	100,00 €	
		DIONEI	35,00 €	
		STE BOTANIQUE DU CENTRE OUEST	76,00 €	
		Direction de la Lecture publique	BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION - EUREKOI	400,00 €
ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE (ABF)			260,00 €	
COMITÉ FRANÇAIS DU BOUCLIER BLEU			180,00 €	
ASSOCIATION POUR LA COOPERATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION MUSICALE			120,00 €	
IMAGES EN BIBLIOTHEQUES			325,00 €	
RESEAU CAREL			50,00 €	
FEDERATION DES MAISONS D'ECRIVAINS			100,00 €	
AGENCE QUAND LES LIVRES RELIENT			70,00 €	
LA CITE BLEUE			50,00 €	
DISDAMEDONC			15,00 €	
STE INTERNATIONALE DES AMIS DE MONTAIGNE			100,00 €	
ALF (Association des Ludothécaires de France)			80,00 €	
BX- F Musée Art Contemp. CAPC			ASSOCIATION VIDEOMUSEUM	8 500,00 €
		ASTRE (ex RESEAU FUSEE)	1 500,00 €	
		BLA ! - ASSOCIATION NATIONALE DES PROFESSIONNELS DE LA MEDIATION EN ART CONTEMPORAIN	250,00 €	
		DCA - ASSOCIATION FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT DES CENTRES D'ART CONTEMPORAIN	1 400,00 €	
		AFF - ASSOCIATION FRANCAISE DES FUNDRAISERS	240,00 €	
		ART PRICE	<i>non reconduit</i>	
		DISDAMEDONC	15,00 €	
		COMITÉ FRANÇAIS DU BOUCLIER BLEU	180,00 €	
		WAC	50,00 €	
		ICOM	805,00 €	
		ART EN RESIDENCE	600,00 €	
		BX- F Musée Arts Décoratifs	ICOM	650,00 €
			WAC	50,00 €
ASSOCIATION VIDEOMUSEUM			1 070,00 €	
			ASTRE (ex RESEAU FUSEE)	181,25 €

	DIRECTIONS	ORGANISMES	Montants prévisionnels 2025	
AFFAIRES CULTURELLES	BX- F Muséum histoire nat.	AMCSTI	300,00 €	
		ICOM	650,00 €	
	BX- F Musée d'Aquitaine	FÉDÉRATION DES ÉCOMUSÉES ET MUSÉES DE SOCIÉTÉ	1 000,00 €	
		ASSOCIATION REGIONALE DES GRANDS ACTEURS DU TOURISME NOUVELLE AQUITAINE	1 500,00 €	
		FRENCH LINES	120,00 €	
		RESEAU AQUITAIN POUR L'HISTOIRE ET LA MÉMOIRE DE L'IMMIGRATION (RAHMI)	20,00 €	
		ICOM	650,00 €	
		COMITE REGIONAL DU TOURISME NOUVELLE AQUITAINE	250,00 €	
		HANDICAP NOUVELLE AQUITAINE	100,00 €	
	BX- F Musée des Beaux Arts	CLUB DES ENTREPRISES DE MERIADECK	adhésion gratuite	
		WAC	50,00 €	
		ICOM	650,00 €	
		ASTRE (ex RESEAU FUSEE)	250,00 €	
SOLIDARITES ET CITOYENNETE	BX- O Dir. Dév. social	RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE	non reconduit	
		TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE	500,00 €	
		INTER-RESEAUX DES PROFESSIONNELS DSU	600,00 €	
		TERRITORIA	non reconduit	
		RESEAU VILLE ET BANLIEUE	7 600,00 €	
	BX- O Dir Prév Promo Santé	ELUS LOCAUX CONTRE LE SIDA (ELCS)	1 000,00 €	
		RESEAU FRANCAIS DES VILLES SANTE DE L'OMS	1 814,00 €	
		ELUS SANTE PUBLIQUES ET TERRITOIRES	1 028,27 €	
	BX- O Gestion DGSC	ASSOCIATION MEDIEATEURS COLLECTIVITES TERRITORIALES - AMCT	700,00 €	
		INSTITUT DES AFRIQUES	500,00 €	
		EUROPEAN COALITION OF CITIES AGAINST RACISM (ECCAR)	1 500,00 €	
		SOLUTIONS SOLIDAIRES	8 000,00 €	
		RAINBOW CITIES NETWORK (RCN)	1 200,00 €	
		ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS (ANVITA)	5 000,00 €	
		EGIDES	250,00 €	
		GENERATION AVANT-GARDE	300,00 €	
		OBSERVATOIRE DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DE NOUVELLE-AQUITAINE	1 000,00 €	
	TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES	CDC Dir anim trans ACTE	AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT	4 400,00 €
	AMENAGEMENT	LAI Dir urbanisme DGA	ABFPM - ASSOCIATION DES BIENS FRANCAIS PATRIMOINE MONDIAL	3 000,00 €
CAUE (CONSEIL ARCHITECT URBANI ENVIRON 33)			500,00 €	
I.C.O.M.O.S.			1 960,00 €	
ORGANISATION DES VILLES DU PATRIMOINE MONDIAL			10 000,00 €	
LAG Dir Habitat		AFIPADE (Association des fichiers partagés de la demande de logement social)	3 600,00 €	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	MAE Dir dév éco DGDE	ALLIANCE NATIONALE DES VILLES D'INNOVATION POUR L'EMPLOI	non reconduit	
		INVEST IN BORDEAUX	76 225,00 €	
		AGIR POUR LE FLUVIAL	1 000,00 €	
		PORT CENTER	2 000,00 €	
		GLOBAL SOCIAL ECONOMY FORUM (GSEF)	3 800,00 €	
		LA GEMME	16 390,00 €	
DIRECTION GENERALE DES FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE	PROGRAMMATION BUDGETAIRE - SERVICE COFINANCEMENTS	AFCCRE	4 965,00 €	
SECRETARIAT GENERAL	IAC Service coord appui	ASSOCIATION DES MAIRES DE LA GIRONDE	71 506,65 €	
		FRANCE URBAINE	38 000,00 €	
PROXIMITE ET RELATIONS AVEC LA POPULATION	BX- D Dir. Police municipale	LA PREVENTION ROUTIERE DIFFUSION - VILLE PRUDENTE	1 350,00 €	
	BX- D Dir. Proxi. Terri-tor	OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE (OIDP) - CITES ET GOUVERNEMENTS LOCAUX ELUS (CGLU)	2 000,00 €	
		DEMOCRATIE OUVERTE	5 500,00 €	
		ASSOCIATION INTERNATIONALE DES VILLES EDUCATRICES	non reconduit	
		ASSOCIATION DU RESEAU NATIONAL DES BUDGETS PARTICIPATIFS	1 000,00 €	
		ASSOCIATION RUE DE L'AVENIR	200,00 €	
		WORLD CLEANUP DAY FRANCE	800,00 €	
		ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPLETE URBAINE	2 000,00 €	
		Mission Prévention et Médiation	FRANCE MEDIATION	1 000,00 €
	FORUM FRANCAIS POUR LA SECURITE URBAINE	6 186,00 €		
	DIRECTION GENERALE DES TERRITOIRES	HBC Dir espace pub - Bx	ASSOCIATION FRANCAISE DE L'ECLAIRAGE	1 901,00 €
TOTAL			380 537 €	